## **CONSEIL FEDERAL | 9 JANVIER 2022 | Paris**



# Motion de modification du RI article III 2 3

## Exposé des motifs

Les élections législatives de juin 2022 devraient permettre à nouveau à l'écologie politique de peser au sein de l'Assemblée nationale. Notre objectif est de constituer un groupe parlementaire majoritaire afin d'opérer la transformation écologique, sociale et démocratique dont la France a besoin.

Ces élections seront l'occasion de poursuivre la dynamique de rassemblement des écologistes, aussi nous savons que les candidatures déborderont le cadre de notre parti. Il nous semble donc utile de rappeler que le présent règlement intérieur ne concerne que les désignations des candidat·e·s investi·e·s par EELV.

Si l'article III-2-3 n'a pas été appliqué lors des précédentes élections législatives, c'est peut-être parce qu'il ne permet pas de tenir compte de différents contextes politiques dans lesquels il entend être mis en œuvre.

Nous souhaitons le rendre applicable en tout temps et pour ce faire donner la possibilité au Conseil fédéral de voter sur les listes nationales.

En effet, le vote de tous·te·s les adhérent·e·s sur des listes nationales revient à organiser une sorte de Congrès. C'est autant d'énergie mobilisée en interne qui ne le sera pas sur la campagne présidentielle. C'est aussi un risque d'exacerbation et d'exposition des tensions.

Attachés à la démocratie interne et à la pluralité des courants d'idées, nous pensons qu'en déplaçant vote au sein du Conseil fédéral, il est possible de préserver l'esprit du texte initial sans ignorer l'inversion du calendrier (que nous déplorons) et la surdétermination de la présidentielle sur les législatives.

(Les autres amendements sont de pure forme ou destinés à éviter des contradictions avec la motion de cadrage pour les législatives, sans que cela change la substance de l'article.)

## MOTION

Le Conseil fédéral décide, à l'article III-2-3 du Règlement intérieur, de :

## a) REMPLACER le titre par

Désignation des candidat·e·s aux élections législatives générales

## b) SUPPRIMER au paragraphe 1

Pour les scrutins majoritaires à circonscriptions multiples,

### c) REMPLACER le paragraphe 2

Le mode de scrutin utilise un système de double voix. Chaque électeur et électrice vote obligatoirement en deux bulletins séparés pour une liste et pour un e candidat.e dans sa circonscription.

#### Par

Les adhérent·e·s, ou le Conseil fédéral s'il le décide, votent sur des listes nationales. Les adhérent·e·s sont consulté·e·s sur les candidat·e·s dans leur circonscription. Le Conseil fédéral fixe les conditions de dépôt des listes nationales.

# europe écologie les Verts

## **CONSEIL FEDERAL | 9 JANVIER 2022 | Paris**

## d) SUPPRIMER au paragraphe 3

Si la ou le candidat.e choisi·e est aussi en tête dans sa circonscription, le choix de la liste ne peut pas être mis en cause, si au contraire elle ou il n'est pas en tête, il appartient à la liste qui soutient la ou le candidat.e en tête d'indiquer si elle en fait une priorité sur son quota dans la limite des probabilités de victoire dans un même groupes de circonscriptions.

## d.1) AJOUTER au paragraphe 3

Une candidature individuelle en circonscription qui ne serait pas sur une liste nationale peut être soutenue soit par un.e mandataire d'une liste qui la prend alors sur son quota et sur son tour, soit par l'ensemble des mandataires et dans ce cas aucun quota et aucun tour n'est décompté.

## e) SUPPRIMER au paragraphe 4

(dix ou quinze circonscriptions par groupe)

## f) AJOUTER à la fin

Dans le cas où les listes nationales sont votées par le Conseil fédéral, une validation finale par les adhérent·e·s est organisée.

#### **VOTE NOMINAL**

Pour: 89; Contre: 24; Blanc: 2

Adoptée par 77,39 % des votant·e·s et 78,76 % des exprimés.

Le Règlement intérieur sera modifié après validation par le Conseil statutaire

#### **Alsace**

Binici Leyla (Tit.): contre; Goncalves Alexandre (Tit.): pour.

**Aquitaine** 

Bussière Sophie (Tit.): pour ; Glorieux Philippe (Tit.): contre ; Noël Marie-Claude (Tit.): pour ; Pradels Jean-Claude (Sup): pour ; Seguineau Christine (Tit.): pour.

Auvergne

Babian-Lhermet Anne (Tit.): pour; Bonnet Nicolas (Tit.): pour; Parret-Bezli Fatima (Tit.): pour.

## **Basse-Normandie**

Ristic Pierre (Tit.): pour; Sanchez Laetitia (Tit.): pour.

### **Bourgogne**

Bazerole Edwige (Tit.): pour; Hervieu Catherine (Tit.): pour; Mourey Eric (Tit.): contre.

#### Bretagne

Desmares Claire (Tit.): pour ; Gaugain Astrid (Tit.): contre ; Legeard Nathanaël (Tit.): blanc ; Nédellec Yves (Tit.): pour.

## Centre

Beigbeder Françoise (Tit.): pour ; Déguet Gilles (Tit.): contre.

### Champagne-Ardenne

Brunel Françoise (Tit.): pour; Dumont Christophe (Tit.): pour.

#### Corse

Alfonsi-Cacciaguerra Monique (Tit.): pour ; Guardiola Serge (Sup): pour.

#### Franche-Comté

Fousseret Alain (Tit.): pour; Poulin Anthony (Tit.): pour; Prudhomme Cecile (Tit.): pour.

#### Guadeloupe

Celini Léonide (Tit.): contre ; Civilise Christian (Tit.): blanc.

# europe Écologie les Verts

## **CONSEIL FEDERAL | 9 JANVIER 2022 | Paris**

#### Hors de France

Gulli Gérôme (Tit.): pour; Supiot Frédéric (Tit.): contre; Sellier Guillaume (Tit.): pour; Vogel Mélanie (Tit.): pour.

#### Île-de-France

Aarsse Rodéric (Tit.): pour ; Bernichi France (Tit.): pour ; Boux Anne-Claire (Sup): pour ; Chourfi Fadila (Tit.): pour ; David-Delcombre Catherine (Tit.): pour ; Deffairi Dina (Tit.): pour ; Denjean Marc (Tit.): pour ; Dubail Vincent (Tit.): pour ; Dumesnil Jean-Luc (Tit.): pour ; Durand Guillaume (Tit.): pour ; Gleizes Jérôme (Sup): contre ; Guillaume Francine (Sup): contre ; Herrati Nadine (Tit.): pour ; Jasienski Morgan (Tit.): pour ; Métairie Christian (Tit.): pour ; Mjati Zinedine (Tit.): pour ; Morlais Jean (Tit.): contre ; Niakate Aminata (Tit.): pour ; Pegeon Jean-Baptiste (Tit.): pour ; Reggiani Pandora (Tit.): contre ; Saldivia Pilar (Tit.): pour ; Sebaihi Sabrina (Tit.): pour ; Souyris Anne (Tit.): pour ; Toussaint Marie (Tit.): pour ; Trachez Hélène (Tit.): pour ; Vesvre Pascal (Tit.): pour ; Vicherat Philippe (Sup): contre ; Zarrougui Toufik (Tit.): pour ; Zavallone Romain (Tit.): pour.

#### La Réunion

Marchau Jean-Pierre (Tit.): pour; Payet Geneviève-Maud (Tit.): pour.

#### Languedoc-Roussillon

Alamartine Françoise (Tit.): contre; Berjoan Nicolas (Tit.): pour; Comps Michele (Tit.): pour; Morlot Lydia (Tit.): contre; Offringa Dirk (Tit.): pour; Panray Artee (Tit.): pour; Paternot Bruno (Tit.): pour.

#### Limousin

Hamoneau Nicolas (Sup): pour; Rochet Delphine (Tit.): pour.

#### Lorraine

Houchard Marie-Neige (Sup): pour; Niermann Nelson (Tit.): pour.

### Midi-Pyrénées

Cardin Céline (Tit.): pour ; Clément-Bollée Olivier (Tit.): contre ; Cros Guillaume (Sup): pour ; Godec Régis (Tit.): pour ; Kowalczyk David (Tit.): pour ; Seigle-Vatte Marie-Cécile (Tit.): contre.

#### Nord-Pas-de-Calais

Fayeulle Hélène (Tit.): pour ; Guiziou Maël (Tit.): contre ; Mikolajczak Anne (Tit.): pour ; Wojcieszak Julien (Tit.): pour.

#### Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chérel Didier (Tit.): contre; Duval Jord (Sup): pour; Félizia Jean-Laurent (Sup): pour; Juste Christine (Tit.): pour; Meunier Jeanne (Tit.): contre; Tessier Elli (Tit.): pour; Vasseur Franz (Sup): pour.

## Pays de la Loire

Bazin Fabrice (Tit.): pour; Braud Alexis (Tit.): pour; Guenneugues-Gallou Tyjo (Tit.): contre; Ladret Christine (Tit.): contre; Laveau Romain (Tit.): pour; Lecoq Nicolas (Tit.): pour; Raveneau Daphné (Tit.): pour; Trichet-Allaire Sarah (Tit.): pour.

## **Picardie**

Cornut Sylvain (Tit.): pour; Heren Elodie (Tit.): pour.

## **Poitou-Charentes**

Bossy Sophie (Tit.): pour; Léonard Virginie (Tit.): ; Pannier-Léonard Quentin (Tit.): pour.

#### Rhône-Alpes

Cerbai Florence (Tit.): pour; Cucarollo Jérôme (Tit.): pour; Deslattes Céline (Sup): pour; Dubot Fanny (Tit.): pour; Morel Maurice (Tit.): pour; Poncet Raymonde (Tit.): contre; Royer Olivier (Tit.): pour; Wilson Michel (Tit.): contre.

### Savoie

Collinet Annie (Tit.): contre; Tain Daniel (Tit.): pour.